

MATRICE UNDAF - MAROC

Buts nationaux :

- A Gestion des patrimoines naturel et culturel en tant que vecteurs essentiels des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement durable.
- B Réduction de la vulnérabilité du monde rural.
- C Renforcement du capital humain et social et amélioration de l'accès aux services sociaux de base.
- D Habilitation des femmes et des filles dans les domaines politique, juridique, économique, social et culturel.
- E Développement humain et gouvernance démocratique en appui à la réduction de la pauvreté et de l'exclusion.

Résultats de l'UNDAF en fin de cycle (2011) :

- A Les conditions organisationnelles améliorent la protection et la valorisation des patrimoines naturel et culturel au service du développement humain.
- B Les populations rurales vivant dans la pauvreté sont activement intégrées aux mécanismes de développement à travers des politiques et des programmes appropriés.
- C Les enfants, les jeunes et les populations vulnérables ont un meilleur accès aux services sociaux et participent au processus de développement.
- D Progrès significatifs atteints en matière d'égalité genre, de protection des droits des femmes et des filles et de participation à la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle.
- E Les capacités de l'Etat et de la société civile, en matière de gouvernance démocratique sont accrues pour assurer un développement humain et la réalisation des ODM.

Résultats des programmes pays	Produits de programmes pays	Partenaires	Ressources des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies
<p>A.1 : Le cadre légal et institutionnel de protection et de valorisation du patrimoine culturel et naturel, intégrant l'impact du changement climatique, et en harmonie avec les instruments internationaux, est renforcé.</p>	<p>A.1.1 : Les capacités des institutions nationales dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de législation et de plans d'action adaptés sont renforcées. (PNUD, FAO, UNESCO, UN-HABITAT)</p> <p>A.1.2 : Des initiatives opérationnelles et génératrices de revenus, valorisant les savoir-faire traditionnels et d'anciens sites du patrimoine naturel et culturel sont validées et disséminées. (PNUD, UNESCO, FAO, ONUDI)</p> <p>A.1.3 : Les capacités des institutions nationales dans l'élaboration, l'harmonisation et la mise en œuvre de stratégies nationales de gestion des risques liés aux catastrophes et désastres naturels sont renforcées. (PNUD, OMS, FAO, UN-HABITAT, UNICEF)</p>	<p>Banque Mondiale, MATEE, SEE, HCEF, MI, MADRPM, MEM, CDER, Agences de Développement, IRATEE, DREF, CL, ORMVA, DPA, INRA, IAV, MCIMNE, Ministère du Tourisme, Ministère de la Santé, Ministère de la Culture, FAR, protection civile, Ministère de l'Artisanat et de l'Economie Sociale, autorités et collectivités locales, parlement.</p>	<p>PNUD : RR : \$ 1 600 000 RNR : \$ 6 000 000</p> <p>ONUDI : \$ 1 000 000</p> <p>UNICEF : RNR : \$ 100 000</p> <p>UNESCO : RR : \$ 150 000 NRR : \$ 250 000</p> <p>OMS : \$ 250 000</p> <p>FAO : \$ 562 000</p>
<p>B.1 : Accès des populations rurales vulnérables aux services sociaux et d'infrastructure de base (SSB et SIB), aux moyens de production et à la sécurité alimentaire est amélioré.</p>	<p>B.1.1 : Les capacités des acteurs concernés en matière de gestion des ressources humaines et financières à assurer les services sociaux et d'infrastructure de base sont améliorées. (FAO, UNICEF, UNFPA, OMS)</p> <p>B.1.2 : L'accès aux services financiers et non financiers est amélioré et des AGR diversifiées répondant aux besoins des populations vulnérables et offrant des moyens de subsistance alternatifs aux cultures illicites sont disponibles. (ONUDI, PNUD, ONUDC, UNIFEM, FAO)</p> <p>B.1.3 : Les capacités des acteurs concernés pour élaborer une stratégie nationale de sécurité alimentaire et mettre en œuvre et suivre les programmes de fortification en micronutriments des aliments de base sont renforcées. (UNICEF, FAO, OMS)</p>	<p>Banque Mondiale, MDS, MADR, Agences de développement, APDN, SNU, FNAM, MI, MATEE, SEE, AMC SECJ, ME, collectivités locales, provinces, ADS, ONGs locales, MCIMNE, Ministères de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie Sociale.</p>	<p>PNUD : RR: \$ 1800 000 NRR: \$ 9 000 000</p> <p>ONUDI : \$ 2500 000</p> <p>UNIFEM : RR: \$ 50 000</p> <p>UNICEF : RR : \$ 1 600 000 NRR : \$ 400 000</p> <p>UNFPA : RR : \$ 2 000 000 NRR : \$ 500 000</p> <p>OMS: \$ 520 000</p> <p>FAO: \$ 345 000</p>

Résultats des programmes pays	Produits de programmes pays	Partenaires	Ressources des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies
			UN-HABITAT: \$100 000
<p>C. 1 : Les populations vulnérables exercent leurs droits d'accès à des services sociaux de qualité : éducation, protection, santé, prévention VIH/SIDA, à l'habitat et à l'emploi.</p>	<p>C.1.1 : Les capacités des intervenants dans l'enseignement préscolaire, le scolaire, l'alphabétisation et la post-alphabétisation sont renforcés. (UNICEF, UNESCO)</p> <p>C.1.2 : Les capacités des services de santé à offrir des prestations sanitaires de qualité, dans une logique de filière des soins, ciblant les groupes vulnérables, sont renforcées. (OMS, ONUSIDA, UNFPA, UNICEF)</p> <p>C.1.3 : Les programmes de prévention et de protection menés auprès des groupes les plus exposés au VIH/SIDA sont renforcés. (UNIFEM, ONUSIDA, PNUD, OMS, FAO, UNICEF, UNHCR, UNFPA, BIT, UNESCO, UNODC)</p> <p>C.1.4 : Les capacités des institutions et des acteurs clés à prévenir, à lutter contre, à suivre, et à réviser et appliquer la législation en relation avec toutes les formes de violence, d'abus et d'exploitation à l'égard des enfants, des adolescents et des femmes, sont renforcées. (UNICEF, UNFPA, BIT, UNIFEM, PNUD)</p> <p>C.1.5 : Services multisectoriels globaux de santé, de protection, d'appui psychosocial et d'habiletés de vie ciblant les enfants, adolescents et jeunes, et ceux en situation à risques, sont consolidés et institutionnalisés. (UNFPA, UNICEF, PNUD, OMS, UNESCO)</p> <p>C.1.6 : Les conditions d'accès aux services d'infrastructure de base et au logement sont améliorées en milieu urbain et péri urbain. (UN-HABITAT, PNUD)</p> <p>C.1.7 : Des programmes de formation qualifiante répondant aux besoins du marché de travail sont renforcés. (UNIFEM, BIT, UNESCO)</p>	<p>Ministère chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme, PNLS, partenaires internationaux, ONUSIDA Secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse, universités, ONG's impliquées par la thématique jeunesse, Banque Mondiale, USAID, ONGs impliquées dans la thématique femme, Ministère de l'Education Nationale et Secrétariat d'Etat à la Formation Professionnelle, Secrétariat d'Etat Chargé de la Famille, Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, des enfants et des personnes handicapées, Ministère de la Santé, ONGs impliquées dans l'Education, la Santé, la Protection, Ministère de la Culture, Fond Mondial de Lutte contre le SIDA, Coopération bilatérale.</p>	<p>PNUD : RR : \$ 175 000 NRR : \$ 1 750 000</p> <p>UNESCO : RR : \$ 450 000 NRR : \$ 1 250 000</p> <p>ONUSIDA : RR : \$ 200 000 NRR : \$ 300 000</p> <p>UNIFEM : RR : \$ 30 000 NRR : \$ 300 000</p> <p>UNICEF : RR : \$ 3 425 000 NRR : \$ 6 900 000</p> <p>UNFPA : RR : \$ 2 500 000 NRR : \$ 500 000</p> <p>OMS : \$ 650 000</p> <p>UN-HABITAT: \$200 000</p>

Résultats des programmes pays	Produits de programmes pays	Partenaires	Ressources des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies
<p>D.1 : L'institutionnalisation de l'approche genre dans les lois et mécanismes de planification, programmation et budgétisation est améliorée en faveur des droits des femmes notamment en matière de pouvoir et de participation politique, économique et sociale.</p>	<p>D.1.1 : Les capacités des acteurs (gouvernement et société civile) sont renforcées afin d'institutionnaliser l'approche genre dans les politiques, plans, budgets et programmes (économiques, sociaux et culturels). (UNIFEM, PNUD, UNFPA, UNESCO, UNHCR, UNIDO)</p> <p>D.1.2 : La capacité des différents acteurs pour prévenir et lutter contre les violences à l'égard des femmes et des filles est accrue. (UNIFEM, UNFPA, UNICEF, UNHCR)</p> <p>D.1.3 : La capacité des décideurs et des détenteurs de droits à appliquer effectivement la loi, conformément aux droits humains des femmes, est renforcée. (PNUD, UNESCO, UNIFEM)</p> <p>D.1.4 : Les capacités des différents acteurs en matière d'éducation à l'égalité de genre et aux droits de femmes sont renforcées. (UNIFEM, UNESCO, PNUD)</p> <p>D.1.5 : L'entrepreneuriat féminin est promu et renforcé. (UNIFEM, PNUD, ONUDI, FAO)</p>	<p>Ministère des Finances, de l'Agriculture, de la Santé, du Développement Social, HCP, coopération bilatérale, les CRI, Banques Marocaines, ONGs, Banque Mondiale</p>	<p>PNUD : RR : \$ 540 000 NRR : \$ 2 500.000</p> <p>UNIFEM : RR : \$ 400 000 NRR : \$ 1 020 000</p> <p>UNICEF : RR : \$ 200 000 NRR : \$ 400 000</p> <p>UNESCO: RR : \$ 100 000 NRR : \$ 50 000</p> <p>UNFPA : \$ 500 000</p> <p>FAO : \$ 150 000</p>
<p>E.1 : Le système de décentralisation/déconcentration et le processus de réformes sont renforcés.</p>	<p>E.1.1 : Conformité des lois et mécanismes institutionnels aux normes internationales renforcée. (PNUD, UNIFEM, UNICEF, ONUSIDA, UNHCR, FAO, BIT, UNESCO)</p> <p>E.1.2 : Les capacités nationales et locales en matière de budgétisation, de contrôle financier et d'audit de gestion sont renforcées. (PNUD, UNIFEM, OMS, FAO)</p> <p>E.1.3 : Des stratégies et plans de développement multisectoriels locaux, basés sur les droits humains et la promotion du travail décent, sont formulés et suivis (PNUD, FAO, UNICEF, BIT)</p> <p>E.1.4 : Les systèmes d'information pour le suivi et évaluation des plans d'action nationaux et locaux (y compris OMD, droits des femmes, droits des enfants), sont mis en place et renforcés aux différents niveaux. (UNICEF, UNFPA, PNUD, ONUSIDA, FAO)</p> <p>E.1.5 : Les capacités de l'administration publique et des structures de gouvernance décentralisées sont renforcées pour une gestion stratégique, participative et axée sur les</p>	<p>Banque Mondiale, SNU, Parlement, Universités, Cour des Comptes, Wilaya, régions, collectivités locales, HCP, Ministère des Finances, de l'Intérieur, de la Santé, du Développement Social, HCP autorités locales, élus, services extérieurs sectoriels, MATEE,</p>	<p>PNUD : RR : \$ 1 500 000 NRR: \$ 2 000 000</p> <p>UNICEF : RR : \$ 1 650 000 NRR: \$ 1 300 000</p> <p>UNFPA: RR: \$ 5 000 000 NRR: \$ 1 500 000</p> <p>UNIFEM : RR: \$ 20 000 NRR: \$ 200 000</p> <p>OMS: \$ 750 000</p> <p>FAO: \$ 332 000</p>

Résultats des programmes pays	Produits de programmes pays	Partenaires	Ressources des Agences, Fonds et Programmes des Nations Unies
	droits humains. (UNICEF, PNUD, UNFPA, UNHCR, UN-HABITAT, BIT)	Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau, ADS, Agences de développement Sud, Oriental, Associations locales, Coopération bilatérale.	UN-HABITAT : \$ 200 000
E.2 : La participation civile et citoyenne et l'exercice des droits humains sont renforcés.	<p>E.2.1 : Les capacités de la société civile sont renforcées pour un meilleur partenariat avec l'Etat, les collectivités locales et le secteur privé. (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNHCR, OMS, UN-HABITAT, FAO)</p> <p>E.2.2 : Le cadre d'action pour une participation effective des enfants et jeunes à la vie publique, sociale, politique est renforcé. (UNFPA, PNUD, UNICEF, UNESCO)</p>		
E.3 : Des politiques et stratégies sont mises en place afin d'assurer une meilleure gestion des flux migratoires.	<p>E.3.1 : Le cadre législatif et les procédures d'enregistrement et de traitement des demandes d'asile sont mis en conformité avec les normes et instruments internationaux. (UNHCR, BIT)</p> <p>E.3.2 : Un système approprié de gestion des flux migratoires est renforcé et les migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, victimes de trafic et autres personnes en situation irrégulière sont traitées conformément aux normes et instruments internationaux. (UNHCR, BIT)</p>	Ministère de l'Intérieur, Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Justice, IOM, Parlement, DGSN, Gendarmerie Royale, universités, ONGs .	UNHCR : \$ 5 000 000 (pour l'ensemble du cycle)